



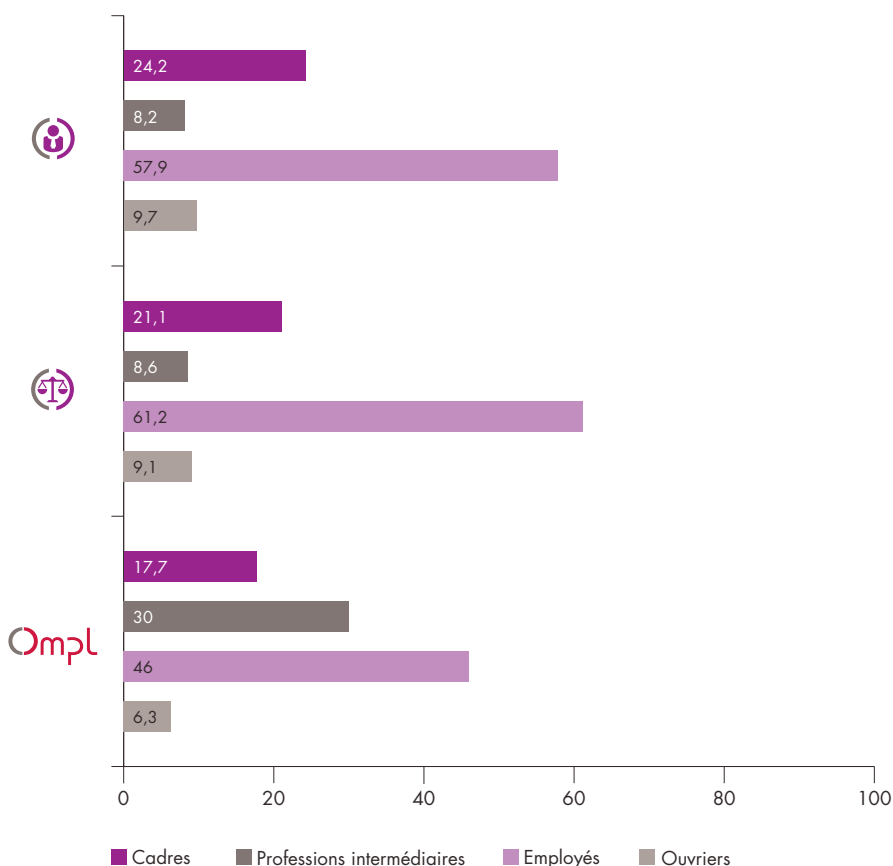
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 24,2 % contre 21,1 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est très faible (8,2 %) et est inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (8,6 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui du secteur (57,9 % contre 61,2 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

### Répartition des salariés par catégorie sociale<sup>1</sup> (%)



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats



### FÉMINISATION TRÈS CONSÉQUENTE

La proportion de femmes est très importante en raison, notamment, du taux particulièrement élevé dans la catégorie des employés et celle des professions intermédiaires.

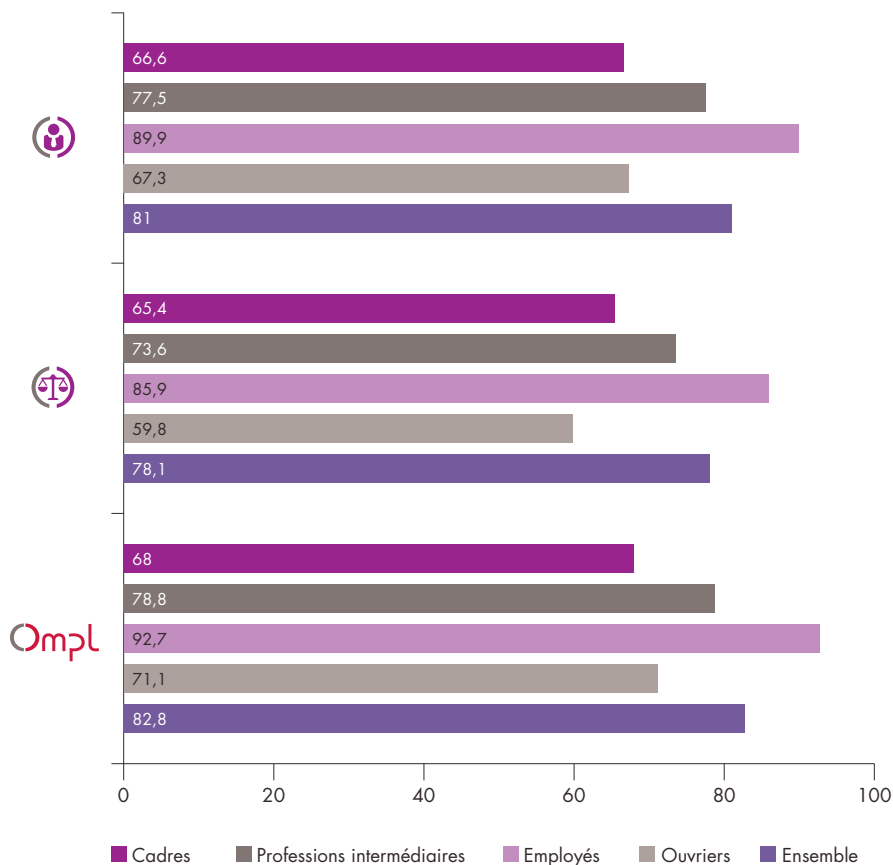


### LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer sur la période.

Néanmoins, la féminisation des ouvriers et des cadres tend à progresser.

### Taux de féminisation par catégorie sociale (%)



### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>
2009	62,0	80,0	95,0	48,0	84,0
2010	63,0	75,0	94,0	47,0	84,0
2011	64,0	76,0	93,0	58,0	83,0
2012	66,0	80,0	92,0	61,0	84,0
2013	66,0	81,0	91,0	53,0	83,0
2014	66,4	76,5	91,0	68,2	81,6
2015	66,6	77,5	89,9	67,3	81,0

<sup>1</sup> Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.





## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Corse (73,1 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (50,9 %).

## Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	23,5	7,5	59,9	9,1	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	18,7	4,4	58,2	15,4	3,3
Bretagne	28,7	4,7	60,8	2,4	3,3
Centre-Val de Loire	19,0	5,6	65,0	2,8	7,6
Corse	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	73,1	ND <sup>1</sup>	26,9
DOM	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	71,2	ND <sup>1</sup>	28,8
Grand Est	19,9	4,8	71,1	4,2	0,0
Hauts-de-France	16,5	4,8	64,6	14,1	0,0
Île-de-France	29,1	11,0	50,9	9,0	0,0
Normandie	17,3	5,0	64,5	12,8	0,4
Nouvelle-Aquitaine	20,3	4,7	59,5	15,0	0,4
Occitanie	18,9	6,0	59,6	15,5	0,0
Pays de la Loire	26,6	ND <sup>1</sup>	55,4	ND <sup>1</sup>	18,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,9	6,0	68,9	8,1	0,0
	24,2	8,2	57,9	9,7	0,0
	21,1	8,6	61,2	9,1	0,0
<b>Ompl</b>	17,7	30,0	46,0	6,3	0,0

<sup>1</sup> Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.